



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA
Siège Social: 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO
RCCM N° BF BBD 2016 M 1221 N° IFU: 00004801 X
Régime Fiscal : RNI Division de Rattachement : DGE

Bobo-Dioulasso, le 13 juillet 2023

NOTE CIRCULAIRE N° 003-2023/DG/DPC/DRDA/DICA

Portant mise en place des insecticides et dispositions de gestion de la campagne 2023/2024

À l'attention des Directeurs de Région Cotonnière

La campagne agricole 2023/2024 a démarré dans un contexte assez difficile, marqué par une installation difficile des pluies, par des défis sécuritaires importants dans certaines zones de production et par une annonce tardive du prix du kilogramme de coton graine et des prix de cession des intrants agricoles. Malgré tout, les efforts des producteurs, boostés par l'accompagnement des agents, ont permis l'emblavure de superficies cotonnières assez conséquentes. C'est le lieu pour moi, de féliciter tous les acteurs mobilisés pour l'atteinte de nos objectifs de production.

Afin d'accompagner les producteurs de coton, le Gouvernement du Burkina Faso a consenti une subvention exceptionnelle de dix (10) milliards de FCFA, ce qui a permis à l'AICB au cours de son Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023, de fixer les prix de cession des intrants essentiels suivant la Décision n°002/2023/AICB.

Au regard des infestations massives des jassides observées au cours de la campagne agricole 2022/2023, ayant entraîné d'importantes pertes de récoltes et de revenus, aussi bien pour les producteurs de coton que pour les sociétés cotonnières et l'État, des insecticides spécifiques contre cette nouvelle espèce de jassides, *Amrasca biguttula*, ont été acquis par la SOFITEX et mis à la disposition des producteurs.

L'AICB, consciente de l'importance de la protection phytosanitaire pour l'amélioration des rendements au champ et l'atteinte des objectifs de production, a décidé pour la campagne agricole 2023/2024, d'harmoniser les prix de la dose de traitement de tous les insecticides. Aussi, les prix du traitement à l'hectare fixé à crédit à 6 000 FCFA, concernent tous les insecticides mis en place, y compris le CORAGEN 20 SC qui était classifié au cours des campagnes antérieures comme insecticide de spécialité.

Comme on le constate, tous ces efforts déployés par le Gouvernement et les sociétés cotonnières en faveur des producteurs de coton visent à une amélioration de la protection phytosanitaire. Ainsi, si tous les insecticides sont bien appliqués (bonne dose, bonne période d'application, appareils de traitement et buses adaptés), les ravageurs seront maîtrisés et les rendements au champ devraient être améliorés au cours de cette campagne cotonnière.

La liste de tous les insecticides qui sont mis en place cette campagne agricole 2023/2024 et le programme de protection phytosanitaire par zone de production ont été communiqués par les Directions techniques opérationnelles. De ce fait, les agents de terrain doivent être instruits pour un suivi rigoureux de ces programmes de protection auprès des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton (SCOOPS-PC). La veille phytosanitaire devra être permanente au cours de cette campagne agricole et tout phénomène nouveau devra être signalé pour une prise en charge immédiate.

Sachant compter sur votre engagement à relever le défi de l'augmentation de la production cotonnière au cours de la campagne 2023/2024, j'attache du prix à la mise en œuvre effective de la présente Note circulaire et à sa large diffusion auprès des agents d'appui conseil et des producteurs.

(Handwritten initials)



Le Directeur Général,

Boubacar S. B. SEYE
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- DGA
- Toutes Directions centrales
- Toutes Directions de Région Cotonnière
- UNPCB
- Chrono DG
- Diffusion générale